

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des Routes

Marseille, le

- 5 AVR. 2018

Secrétariat Général

Le Secrétaire Général

à

Madame la Présidente de l'ASCEE 05

**VRéf. : Votre demande d'autorisation du 29/03/2018**

**Affaire suivie par : Annie Gravier**

**Sg.Dirmed@developpement-durable.gouv.fr**

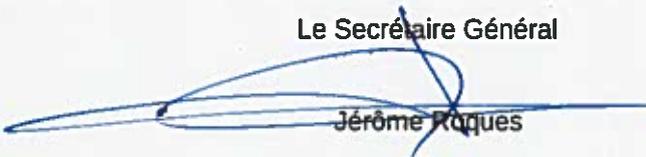
**Tél. 04 86 94 68 00 – Fax : 04 91 28 42 21**

**OBJET : Autorisation d'absence ASCEE 05 Assemblées Générales du 03/05/2018**

Conformément aux textes en vigueur et sous réserve des nécessités de service, les agents en poste au district des Alpes du Sud dans le département des Hautes-Alpes (05) sont autorisés à s'absenter de leur travail pour participer aux Assemblées Générales extra-ordinaire et ordinaire qui se tiendront l'après-midi du jeudi 3 mai 2018 à la salle PATAC à GAP à partir de 14h00.

Je vous rappelle, par ailleurs, que tout agent en autorisation d'absence ne peut bénéficier d'un ordre de mission et par conséquent d'une autorisation de conduire un véhicule de l'administration.

Le Secrétaire Général



Jérôme Raques

Copie :

M. le secrétaire général

M. le chef du DADS

Mme la responsable du B.A.

M. le responsable du PC de Gap

M. le chef du CEI de St Bonnet

M. le chef du CEI d'Embrun Chorges

Mme la cheffe du CEI de l'Argentière